

## Protection du milieu

### Au mouillage :

- Choisissez un fond de sable, plutôt qu'un fond d'algue ou de roche,
- Pour éviter que l'ancre dérape et laboure le fond : mouillez au minimum **3 fois la profondeur**, en longueur de chaîne,
- Pour relever l'ancre, évitez de tirer sur la chaîne, et reprenez le mou en faisant marche avant,
- Equipez l'ancre d'un **orin\*** attaché à l'avant de l'ancre, pour la remonter sans arracher le fond,
- En Méditerranée, si des algues sont coincées dans l'ancre, ne les rejetez pas à l'eau sauf si il s'agit de Posidonie (*ci-contre*),
- Préférez l'utilisation des corps morts à celle de l'ancre.



### Vie à bord :

- Utilisez des peintures anti-salissure sans produit toxique (obligatoire en CEE depuis 15 ans),
- Utilisez des produits de lavage 100% naturels et biodégradables (éco labels),
- Limitez l'utilisation de l'eau douce,
- Respectez la réglementation de la pêche en mer (tailles des prises...),
- Respectez les indications sur la protection de la faune et de la flore.

**Rejets en mer :** les hydrocarbures, les eaux grises (lavabo), les eaux noires (WC...), les déchets...

- Attention lors du remplissage du réservoir de carburant,
- Entretenez bien votre moteur pour éviter tous rejets polluants,
- Disposez d'un réservoir de rétention des eaux usées,
- Ne jetez rien à la mer ! Vidangez au port,
- Triez et stockez vos déchets pour les ramener à terre.

## Lexique

- **La capacité maximum du navire :** C'est le nombre maximum de place à bord. Elle est définie par le constructeur. Une place c'est une personne adulte de 75 Kg. Un adulte peut être remplacé par 2 enfants ne dépassant pas au total 75 Kg.
- **Le newton** est la flottabilité positive.
- **Le mille marin** équivaut à 1852 mètres.
- **Le nœud :** La vitesse sur un bateau (10 nœuds = 10 milles marins par heure).
- **Un abri :** Tout lieu où le navire peut soit accoster soit mouiller en sécurité.
- **Détresse :** Danger imminent pour la vie humaine.
- **Urgence :** Problème nécessitant du secours, mais sans danger de vie humaine.
- **Orin :** Amarre fixée en avant du mouillage.

Pour en savoir plus : Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon - 75015 Paris - Tel : 01 40 60 37 00 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)  
Réalisation FFvoile 2010.

# FFVoile

# Mémento Sécurité du plaisancier

ATELIERS  
VOILE



Nom :

Prénom :

Nom du bateau :

Modèle :

- Partenaire Officiel -



[www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)



La navigation à la voile connaît relativement peu d'accidents. Mais l'analyse des causes montre que très souvent ces accidents et incidents pourraient être évités par :

- une **sensibilisation à la sécurité de tous les pratiquants**, chefs de bord et équipiers,
- une meilleure **préparation** de l'équipage aux situations d'urgence (appel de détresse ; manœuvre des matériels de sauvetage ; lutte contre l'incendie...),
- une **formation** régulière des pratiquants.

La FFVoile, délégataire de l'Etat pour l'organisation de la voile en France, souhaite renforcer son action dans ce domaine :

- en proposant à tous les pratiquants un **programme de formation et sensibilisation à la sécurité**,
- en organisant une **formation technique**, reconnue au plan national, complète et progressive des pratiquants autour de 5 niveaux d'autonomie,
- en dotant les pratiquants de ce **mémento sécurité du plaisancier** qui pourra les accompagner dans leurs navigations.

### Bon à savoir : les principales causes des interventions d'assistance

- Avaries de moteur dont les pannes de carburant,
- Avaries de voiliers incluant démâtage,
- Echouement,
- Voies d'eau,
- Immobilisation par orin ou épave,
- Difficultés de navigation (vent qui monte, erreur de positionnement, méconnaissance des manoeuvres de base...),
- Chavirage,
- Blessure ou maladie,
- Homme à la mer.

### L'immatriculation du bateau

- Les bateaux sont enregistrés, par les affaires maritimes, qui attribuent au propriétaire, une carte de circulation ou un acte de francisation,
- Ces papiers ainsi que le permis (pour les moteurs de plus de 6 chevaux) doivent, toujours, être à bord du bateau lorsque vous naviguez,
- Une immatriculation sera attribuée au bateau. Cette marque extérieure d'identité devra être portée sur la coque (sauf sur les voiliers), ainsi que son nom à la poupe du bateau.



- Partenaire Fédéral -



### Matériel de sécurité

#### Des armements différents selon la zone de navigation

La sécurité des bateaux de plaisance est régie par la division 240 pour les bateaux de moins de 24 mètres (en navigation maritime). Au delà de 24 m, c'est la division 242 qui s'applique.

La D 240 concerne : engins de plage (y compris annexes), planches à voile, canoës et kayaks, véhicules nautiques à moteur de plus de 2,50m, jusqu'au croiseur de moins de 24 mètres....

Le matériel de sécurité doit être adapté à la navigation que vous pratiquez. Les armements sont différents selon la navigation effectuée. **On distingue trois types de navigation** (voir fiche mémo) :

- **Basique** jusqu'à deux milles d'un abri,
- **Côtier** jusqu'à 6 milles d'un abri,
- **Hauturier** au delà de 6 milles d'un abri.

Un **abri** est tout lieu où l'on peut accoster ou mouiller en sécurité.

Les matériels obligatoires à bord sont ceux prévus pour la **navigation en cours**. Il s'agit de **minima obligatoires**, que le chef de bord peut compléter en choisissant les équipements les mieux adaptés à ses conditions de navigation.

Ces matériels doivent couvrir les « fonctions » essentielles à la sécurité, c'est-à-dire :

- Sécurité individuelle : gilets de sauvetage, remontée à bord, harnais,
- Respect des règles internationales : feux de route et marques, pavillon national,
- Sécurité collective : radeaux et signalisation,
- Sécurité du bateau : assèchement, incendie et dépannage,
- Sécurité médicale,
- Mouillage et remorquage,
- Navigation,
- Météorologie,
- Information nautique et documentation.

Au delà des obligations en matière d'équipement, le chef de bord a la responsabilité d'organiser la sécurité et de pouvoir faire face aux événements de mer.

#### Cas particulier: les annexes, embarcations non immatriculées

*Une annexe est une embarcation utilisée à des fins de servitude à partir d'un navire porteur.*

- **La distance d'éloignement autorisée pour une annexe**
  - Elle est de 300 m de la côte ou de 300 m autour du navire porteur (considéré comme un abri). Donc, une annexe peut s'éloigner jusqu'à 600 m de la côte pour rejoindre son navire.
- **Matériel de sécurité à bord :**
  - moins de 300 m de la côte : aucun matériel de sécurité n'est exigé,
  - plus de 300 m de la côte, et à moins de 300 m du navire porteur : avoir à bord un gilet de sauvetage par personne et un moyen de repérage lumineux,
  - la navigation de nuit en annexe est autorisée.
- **Pour l'immatriculation et la marque d'identité :**
  - Moins de 2,50 m : pas besoin d'immatriculation (sauf si la puissance du moteur est supérieure à 3 kW). Obligation de porter une marque d'identité (nom du navire porteur suivi des lettres «AXE» et des initiales du Quartier maritime).
  - Plus de 2,5 m : immatriculation obligatoire (carte de circulation). Obligation de porter une marque d'identité (soit son propre numéro d'immatriculation, soit le nom et le Quartier maritime du navire porteur).



## Les packs sécurité minimum

Matériel d'armement	Distance		
	0 mille	2 milles	6 milles
	Basique - de 2 milles	Côtière De 2 à 6 milles	Hauturière Sup à 6 milles
<b>Sécurité des pratiquants à bord</b>			
Équipement individuel de flottabilité par personne embarquée (ou combinaison néoprène portée et conforme)	X 50N	X 100N	X 150N
Un moyen de remonter à bord pour une personne tombée à l'eau	X	X	X
Un dispositif coupe-circuit en cas d'éjection du pilote si moteur(s) hors bord ou VNM (sup à 6 cv)	X	X	X
Un moyen de repérage lumineux collectif par bateau ou un moyen de repérage lumineux individuel par personne (au choix lampe étanche, projecteur, lampe flash, Cyalume)	X	X	X
Un dispositif de repérage et d'assistance d'une personne tombée à l'eau sauf embarcations de capacité < 5 adultes et tous pneumatiques		X	X
Un harnais par personne à bord avec longe intégrée			X
<b>Sécurité du bateau</b>			
Un dispositif de remorquage (sauf planche à voile et kite surf)	X	X	X
Ancre + Ligne de mouillage (bateaux de capacité de 5 adultes ou plus)	X	X	X
Un dispositif d'assèchement fixe ou mobile (écupe, seau, pompe manuelle ou électrique) sauf bateaux auto-videurs	X	X	X
Un dispositif de lutte contre l'incendie (extincteur conforme)	X	X	X
Marques de jour (boule noire de mouillage, cône noir)	X	X	X
Feux de navigation (si navigation de nuit)	X	X	X
<b>Communication à bord</b>			
Pavillon national français	si francisé	si francisé	X
Un moyen de signalisation sonore (corne de brume ou sifflet)		X	X
<b>Signaux de détresse</b>			
3 feux rouges automatiques à main		X	X
Un miroir de signalisation		X	X
3 fusées à parachute et 2 fumigènes flottants (ou radio VHF/ASN)			X
<b>Navigation</b>			
Compas de route magnétique		X	X
Document de synthèse du balisage		X	X
Carte(s) marine(s) à jour (papier ou électronique)		X	X
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)		X	X
Journal de bord			X
Annuaire des marées sauf en Méditerranée			X
Livre des feux tenu à jour			X
Matériel pour faire le point, tracer et suivre une route			X
Dispositif de réception des prévisions météorologiques marine			X
<b>Sécurité collective</b>			
Radeau(x) de sauvetage ou annexe(s) mixte(s) adapté à la navigation et au nombre de personnes à bord			X
Trousse de secours minimum (à compléter à l'initiative du Chef de bord)			X

## Limite d'utilisation du bateau

La catégorie de conception du bateau (catégories A, B, C ou D) définit la force du vent et la hauteur significative des vagues que le bateau peut affronter ainsi que le type de navigation où l'on peut les rencontrer. Vous devez de toute manière adapter votre matériel de sécurité en fonction de la distance d'un abri : < 2 milles (basique), 2 à 6 milles (côtier) ou > 6 milles (hauturier).

Norme	Force du vent	Hauteur significative des vagues	Zone de navigation
<b>A</b>	Sans limitation	Sans limitation	En haute mer
<b>B</b>	Jusqu'à force 8 Beaufort	Jusqu'à 4 mètres	Au large
<b>C</b>	Jusqu'à force 6 Beaufort	Jusqu'à 2 mètres	A proximité des côtes
<b>D</b>	Jusqu'à force 4 Beaufort	Jusqu'à 0,5 mètres	En eaux protégées (petits lacs, étangs, rivières, canaux)

## Matériel de sécurité

- Engins de plage (<2,5 m et P < 3kW ou kayaks /avirons de mer < 4 m) : de jour seulement, et à moins de 300 m de la côte, aucun matériel de sécurité n'est requis.
- Planches à voile, VNM, kayaks /avirons de mer > 4 m non auto-videurs : de jour seulement, à moins de 2 milles d'un abri avec le matériel "basique".
- Kayaks /avirons de mer > 4 m auto-videurs: moins de 6 milles d'un abri, avec le matériel "côtier".
- Tous autres navires de plaisance : pas de limite formelle d'utilisation, et avec le matériel "hauturier".

## Les radeaux de survie

Deux régimes:

- pour les radeaux mis en service avant 2005 (Classe II et V) , dates de révision définies par la réglementation nationale. Date de péremption portée à 15 ans, avec révision tous les 3 ans jusqu'à 12 ans et révision selon constructeur après.
- les radeaux mis en service après 2005 doivent être conformes à l' ISO 9650, soit l'ISO 9650-1 « off-shore / hauturier », soit ISO 9650-2 "coastal/côtier". Pour ces radeaux, la durée de vie et la fréquence des révisions sont déterminées par les fabricants, il convient donc de comparer soigneusement les différentes offres dans plusieurs marques et pays. Les radeaux acquis à l'étranger répondant à cette norme sont autorisés.





## Trousse de secours à bord

La trousse obligatoire est un minimum. La FFVoile conseille un complément, mais il est à l'initiative du chef de bord.

Veillez à avoir à bord un coffret de premiers soins, étanche, complété et non périmé, stocké dans un endroit visible.

Pour sa composition, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

Suivez une formation aux premiers secours.

Le contenu du coffret de premiers soins est fonction :

- de la **proximité** des secours,
- de l'**accessibilité** des secours,
- du **nombre** d'équipiers à bord,
- des régions visitées.



## Exemple de trousse de 1ers secours à bord

Elle doit permettre le traitement d'un maximum de blessures avec un minimum de moyens.

- Quelques sachets de compresses stériles de 5x5 cm et de 10x10 cm,
- Un rouleau de bande auto adhésive de 4 m (largeur 10 cm),
- Un rouleau de bande de crêpe de 4 m (largeur 10 cm),
- Une boîte de pansements adhésifs en 3 tailles,
- Chloréxidine en solution aqueuse unidose 0,05%,
- Un coussin hémostatique,
- Une paire de ciseaux (avec bouts arrondis),
- Une couverture de survie,
- 4 paires de gants stériles tailles M et L,
- Un désinfectant sans alcool,
- Un thermomètre,
- Une pince à échardes,
- Antihistaminiques (mal de mer),
- Paracétamol,
- Antispasmodiques,
- Crème solaire indice de protection 50°.



## Les conseils de la FFVoile pour naviguer tranquille

- Préparez votre sortie (météorologie, marées...),
- Tenez compte des limites de votre bateau et de son équipement,
- Tenez compte des limites de votre équipage (expérience et capacités physiques),
- Ayez des cartes récentes et un almanach à bord,
- Ayez un plan d'urgence : identifier à l'avance les ports de refuge, les zones d'abris,
- Ne laissez rien au hasard : faites toujours un check de votre matériel,
- Vérifiez si vous avez bien à bord tous les documents du bateau,
- N'hésitez pas à faire une sortie test avec votre bateau,
- Prévoyez un plan de rangement des matériels de sécurité et des modes d'emploi,
- Pour stocker le matériel d'urgence : ayez à bord un baril ou un sac étanche flottant,
- Embarquez une lampe frontale à LED : utile en cas de panne d'électricité à bord.

## Pour prévenir les avaries et les pannes :

- Connaître son bateau et avoir à bord les notices des différents matériels,
- Assurer un entretien et un contrôle régulier du bateau (état du bateau, du moteur et de l'équipement) : une fois par an, après l'hivernage et avant la première sortie,
- Ne pas attendre pour effectuer les réparations nécessaires à terre,
- Avoir à bord du matériel et des outils de dépannage,
- Avoir à bord une réserve de carburant, d'huile et de pièces indispensables.

## Modèle de check matériel

Vérifier l'état	Date	Remarques
Brassières et combinaisons		
Système de remorquage		
Dispositif d'assèchement		
Pavillon national		
Miroir de signalisation (côtier/hauturier)		
Harnais (hauturier)		
Matériel de navigation (hauturier)		
Journal de bord (hauturier)		
Matériel de navigation (hauturier)		
Journal de bord (hauturier)		
<b>Tester bon fonctionnement</b>		
Moyen de repérage lumineux		
Moyen de remonter à bord		
Coupe circuit		
Carte marine de la zone (côtier/hauturier)		
VHF et GPS (côtier/hauturier)		
Dispositif personne tombée à l'eau (côtier/hauturier)		
Ligne de mouillage à poste (côtier/hauturier)		
Compas magnétique (côtier/hauturier)		
Réception météo (hauturier)		
<b>Vérifier validité</b>		
Extincteurs		
3 feux à main (côtier/hauturier)		
Pharmacie du bord (côtier/hauturier)		
3 fusées parachute et 2 fumigènes (hauturier)		



## Les conseils de la FFVoile pour naviguer tranquille

### Au mouillage :

- Bien choisir le matériel et disposer d'un second mouillage.

### Pour éviter les voies d'eau :

- Assurer un entretien régulier : vannes, presse-étoupe, passe-coque,
- Avoir à bord une pompe à main efficace, des pinoches (de taille adaptée et amarrées aux vannes), du scotch épais et large, du mastic epoxy à prise rapide.

### Par tous les temps :

- Prendre régulièrement les prévisions météo,
- Disposer de voiles de brise.

### Pour se sortir d'une immobilisation par des orins, engins de pêche ou épaves flottantes :

- Avoir à bord du matériel : coupe-orins, couteau à lame crantée, masque et tuba...

### Pour récupérer un homme à la mer :

- S'entraîner régulièrement à effectuer cette manœuvre,
- Entraîner aussi les membres de l'équipage.

### Pour limiter les demandes d'assistance :

- Avoir une trousse de secours,
- Se former au secourisme.

### Pour donner l'alarme et être repéré facilement :

- Avoir à bord une lampe étanche par équipier, une VHF portable étanche...
- Porter un ciré de couleur vive.

Pour plus de détails, voir les fiches mémo correspondantes.

N'oubliez pas d'améliorer vos compétences dans le domaine de la sécurité, en suivant une formation adaptée (stages sécurimar, stage ISAF ...).

Plus d'infos : [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

Informez toujours quelqu'un à terre de vos projets de navigation :

- Itinéraire,
- Horaires prévus,
- Durée de votre navigation,
- Nombre et identité des équipiers à bord.

## Procédures d'urgence

### Définitions :

- Détresse = danger de vie humaine imminente
- Urgence = problème nécessitant du secours, mais sans danger de vie humaine



## Comment signaler sa détresse ?

### Moyens sonores

#### Son continu

(corne de brume ou sifflet)

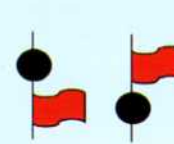


### Moyens pyrotechniques (de jour et de nuit)

- Feu automatique à main
- Fusée à parachute
- Fumigène orange



### Moyens Visuels (de jour)



Signaux avec une lampe ou un miroir de signalisation



Mouvements lents et répétés des bras

### Moyens radio

#### Téléphone portable 16 16

Pour joindre le CROSS. Portée d'émission aléatoire et réception par un seul interlocuteur.

#### VHF Canal 16

D'une portée de 20 à 30 milles.

Permet d'envoyer ou de recevoir un appel de détresse, permet d'être localisé avec précision par les secours.

Permet d'être reçu par les navires dans la zone de détresse et par les stations à terre (CROSS, sémaphore...).

- Les signaux de détresse peuvent être achetés séparément ou en kit.

Pour les moyens pyrotechniques :

- Rangez-les dans un **conteneur étanche** et à portée de main,
- Avant utilisation, lisez le mode d'emploi et en cas d'utilisation portez des gants,
- Attention à la date de péremption car ils deviennent instables et peuvent exploser dans la main,
- Rappelez-les à votre détaillant quand ils sont périmés,
- Ne tirez jamais une torche à parachute avec un hélicoptère de secours à proximité. Utilisez alors le feu à main ou le pot fumigène.



## Procédures d'urgence

### Comment formuler un appel de détresse ou d'urgence avec une VHF ?

En mer, la VHF est le moyen de communication le plus efficace pour votre sécurité. Pour garantir un appel de détresse : **Apprenez à l'utiliser et formez votre équipage à son utilisation.**  
 Sans VHF, joindre directement les CROSS par téléphone GSM :  
**numéro d'appel unique 1 6 1 6.**

### APPEL D'URGENCE PAR VHF Sur le canal 16

- Mettre la VHF sous tension (ON),
- Sélectionner le canal 16 ou touche 16 (accès direct),
- Vérifier que le canal 16 est libre,
- Appuyer sur la pédale du micro pour transmettre/ la relâcher pour écouter.
- **Détresse** : danger grave et imminent à bord et besoin d'aide immédiate pour le bateau
  - *May day/May day/May day* : ici le nom du bateau ; position, nature détresse, nombre de personnes, etc.
- **Urgence** : urgence pour le bateau (avarie, homme à la mer, blessé ou malade)
  - *Pan pan/Pan pan/Pan pan* : ici le nom du bateau ; position, nature détresse, nombre de personnes, etc.
- **Sécurité** : pour signaler au CROSS un objet flottant, un phare éteint...
  - *Sécurité/Sécurité/Sécurité* : ici le nom du bateau, position, je vous signale...

### APPEL D'URGENCE PAR VHF/ASN (non portable)

- Avant émission, la VHF/ASN permet de sélectionner dans une liste la nature de l'accident et assure l'émission répétée du signal de détresse,
- Appuyer 5 secondes sur le bouton rouge de détresse (protégé par un petit capot transparent rouge).

### Respectez l'affectation des canaux :

- Le canal 16 est réservé à la sécurité et doit être conservé aussi libre que possible,
- Les canaux 67 et 68 sont affectés aux opérations des CROSS,
- Les sémaphores peuvent être joints sur les canaux 16 ou 10,
- Les ports de plaisance : directement sur le canal 09,
- Contacts entre bateaux : canaux 06, 08, 72, 77.



## Météo Marine

### Où trouver la météo ?



Un **BMS** (bulletin de météo spécial) est annoncé lorsque le vent prévu est de **force 7 Beaufort ou plus.**

### Echelle de Beaufort

Degrès	Termes descriptifs	Vitesse moyenne en nœuds	Etat de la mer
0	Calme	< 1 nds	Comme un miroir
1	Très légère brise	1 à 3 nds	Quelques rides
2	Légère brise	4 à 6 nds	Vaguelettes ne déferlant pas
3	Petite brise	7 à 10 nds	Les moutons apparaissent
4	Jolie brise	11 à 16 nds	Petites vagues, nombreux moutons
5	Bonne brise	17 à 21 nds	Vagues modérées, moutons, embruns
6	Vent frais	21 à 27 nds	Lames déferlantes, trainées d'écume
7	Grand frais	28 à 33 nds	Tourbillons d'écume à la crête des lames, trainées d'écume
8	Coup de vent	34 à 40 nds	Lames déferlantes grosses à énormes, visibilité réduite par les embruns
9	Fort coup de vent	41 à 47 nds	
10	Tempête	48 à 55 nds	
11	Violente tempête	56 à 63 nds	
12	Ouragan	> 64 nds	

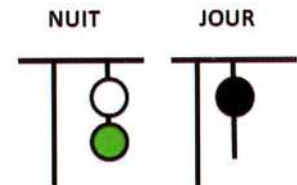
Attention : à proximité des côtes et suivant l'orientation du vent, l'état de la mer peut varier considérablement pour une même force de vent.

### Echelle d'état de la mer

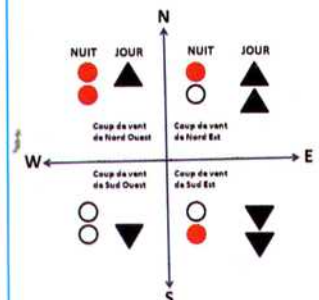
Degrès	Termes descriptifs français (anglais)	Hauteur des vagues
0	Calme ( <i>calm - glassy</i> )	0
1	Ridée ( <i>calme - rippled</i> )	0 à 0,1 m
2	Belle ( <i>smooth</i> )	0,1 à 0,5 m
3	Peu agitée ( <i>slight</i> )	0,5 à 1,25 m
4	Agitée ( <i>moderate</i> )	1,25 à 2,5 m
5	Forte ( <i>rough</i> )	2,5 à 4 m
6	Très forte ( <i>very rough</i> )	4 à 6 m
7	Grosse ( <i>high</i> )	6 à 9 m
8	très grosse ( <i>very high</i> )	9 à 14 m
9	Enorme ( <i>phenomenal</i> )	> 14 m

### Signaux visuels internationaux d'avis de tempête montrés par les sémaphores et certaines capitaineries

Annonce d'un **grand frais** (force 7) de direction quelconque.



Annonce d'un **coup de vent** (force 8) au minimum.





## Eviter un incendie à bord

### Lors de l'approvisionnement en carburant :

- Le faire de préférence à quai et ne pas fumer.

### Réserves à carburant :

- Effectuer un contrôle des fuites et munir la réserve d'une soupape de ventilation.

### Carburant en jerrycans :

- Ne pas les ranger dans le compartiment moteur, mais dans un endroit ventilé, à part.

### Chiffons souillés d'hydrocarbures :

- Les conserver dans une boîte métallique.

### Extincteurs à bord :

- Avoir à bord les extincteurs recommandés par le constructeur du bateau (manuel du propriétaire) ou à défaut par la D240, c'est-à-dire 34B (1kg) pour un moteur inboard < 120 kW ou HB > 120 kW + un extincteur 5A34B et une couverture anti feu pour un réchaud à gaz (voir détail dans la D240),
- Garder l'extincteur à portée de main,
- Utiliser un extincteur agréé et dont la validité n'est pas échue,
- Avant utilisation, lire le mode d'emploi,
- Pour les bateaux de plaisance : un extincteur A-B-C convient pour éteindre les solides, les liquides et les feux d'appareillage sous tension :
  - Feu de classe A = solides : bois, papier, matières synthétiques, etc,
  - Feu de classe B = liquides : huile, essence, alcool, etc,
  - Feu de classe C = gaz : propane, butane, gaz naturel.

### Couverture anti-feu :

- Avoir à bord une couverture anti-feu d'au moins 180x180cm : elle peut être employée pour combattre les incendies, couvrir les objets en feu et éteindre les flammes sur les personnes.

### Détecteurs de fumée :

- Installer des détecteurs de fumée.

## Que faire en cas d'incendie à bord ?

En cas d'incendie à bord, ne prenez pas de risque.

- Veillez à ce que tous les passagers soient en sécurité,
- Avertissez les bateaux alentour et éventuellement demandez de l'aide,
- Commencez à éteindre le feu.

Pour combattre l'incendie des solides (papier, bois, textile...), le moyen le plus accessible est souvent l'eau.

- Veillez donc à avoir toujours sous la main un seau attaché à une corde.

**N'utilisez jamais d'eau pour éteindre des liquides en feu.**

### Avertir les services de secours :

- VHF- canal d'urgence 16,
- pompiers - 18,
- capitainerie du port.



## Amarrage, mouillage, remorquage...

### L'amarrage :

- Veillez à disposer d'une ou plusieurs amarres d'au moins 10 mètres chacune,
- Procurez-vous des amarres de bonne qualité et adaptées à votre bateau,
- Contrôlez régulièrement leur niveau d'usure, de pourriture et d'effilochage,
- Familiarisez-vous avec les nœuds les plus importants.

### Le remorquage :

- Disposer d'une ligne de remorquage suffisamment longue (au minimum 5 fois la longueur du bateau pour remorquage en eau agitée),
- Placer la partie tractrice de la ligne de remorquage à la base de la bite ou du taquet avec les enroulements vers le haut. Sinon, avec la traction, vous ne pourrez pas libérer la ligne, si ce n'est avec un couteau cependant nécessaire à portée de main,
- Prévoir des défenses ou pare-battages,
- Avoir une gaffe à portée de main pour attraper ou repêcher rapidement une amarre.

### Le mouillage :

#### - Mouiller une longueur suffisante, au minimum :

- En cas de chaîne seule : 3 fois la hauteur d'eau,
- En cas de cordage avec chaîne : 4 fois la hauteur d'eau,
- En cas de cordage seul : 5 fois la hauteur d'eau.

- Choisir le bon type d'ancre en fonction du bateau (traction), de la région de navigation (marées...) et du type de fond,
- Relier la chaîne ou le cordage au puits à chaîne,
- Avoir près du puits à chaîne un couteau cranté,
- Veiller à avoir une chaîne d'un diamètre adapté au poids et à la taille du bateau,
- Contrôler régulièrement l'état des maillons : votre chaîne aura la résistance de son maillon le plus faible.

### Mouiller en sécurité :

- Déterminez sur la carte un mouillage sûr, compte-tenu des conditions de mer et de vent du jour,
- Approchez le mouillage face au vent ou au courant,
- Sondez la profondeur et identifiez la nature des fonds en utilisant la sonde,
- Vérifiez que la ligne d'ancre à l'avant du bateau est bien fixée,
- Attention à ne pas mettre vos pieds dans le cordage d'ancre,
- Arrêtez le bateau, reculez légèrement,
- Jetez l'ancre et laissez filer la ligne d'ancre jusqu'à ce que l'ancre accroche au fond,
- Ne jetez pas la totalité de votre mouillage d'un seul coup mais laissez le filer à mesure que le bateau cule,
- Faites des relèvements et répétez les pour être sûr que l'ancre ne chasse pas,
- Tenez compte du fait que le cercle d'évitage augmente avec la marée descendante.



## En cas de chute : pouvoir flotter...

### Aides à la flottabilité / gilets de sauvetage :

- La flottabilité est vitale. Elle est exprimée en Newton (N). Les gilets doivent être marqués CE et sont du type suivant :
  - 50 N : aide à la flottabilité : exigé pour une navigation "basique" (< 2 milles)
  - 100 N : gilet de sauvetage: exigé à partir de 2010 pour une navigation "côtière" (de 2 à 6 milles).
  - 150 N : gilet de sauvetage: exigé à partir de 2010 pour une navigation "hauturière" (> 6 milles).
- Le gilet doit être adapté à la personne : Enfant ou adulte/Poids de la personne,
- En nombre suffisant : 1 par passager,
- Il doit être rangé au bon endroit, à portée de main et dans un endroit visible et signalé clairement,
- En cas de perte de connaissance, une aide à la flottabilité ne vous remettra pas sur le dos, tandis qu'un gilet de sauvetage le fera.

### Gilet de sauvetage non auto gonflable :

- Marquage CE à vérifier,
- Un gilet muni d'un col permet de basculer une personne sans connaissance sur le dos, pour garder la bouche et le nez hors de l'eau.

### Gilet de sauvetage auto-gonflable :

- Gonflage à déclenchement manuel ou au contact de l'eau à l'aide d'une cartouche de CO<sup>2</sup>,
- Vérifiez que la cartouche n'a pas été percutée et que la validité n'est pas échue.

## Homme à la mer

Familiarisez-vous PREALABLEMENT avec la manœuvre "d'homme à la mer".

- Le témoin avertit immédiatement l'équipage et continue à indiquer la position de la victime,
- Balisez le lieu de la chute en lançant la bouée couronne ou la perche IOR,
- Avertissez par VHF les bateaux à proximité, notez la position et l'heure,
- Appuyez sur la touche "Man Over Board" de votre GPS,
- Différentes manœuvres existent, choisissez celle que vous maîtrisez le mieux et qui vous semble la plus adaptée aux conditions rencontrées. La manœuvre au moteur n'est pas toujours la plus sécuritaire,
- Tenez compte du courant et du vent pour ne pas passer sur l'homme à la mer,
- Arrimez-vous à un harnais de sécurité.

### Si l'homme à la mer est conscient :

- Déployez une échelle par-dessus bord, ou accompagnez la victime jusqu'à la jupe du bateau (attention à l'hélice),
- Suspendez une amarre avec boucle par-dessus bord (sous les aisselles ou comme marchepied),
- Utilisez un palan (de grand voile ou de halebas) pour aider à la remontée à bord.

### Si l'homme à la mer est inconscient :

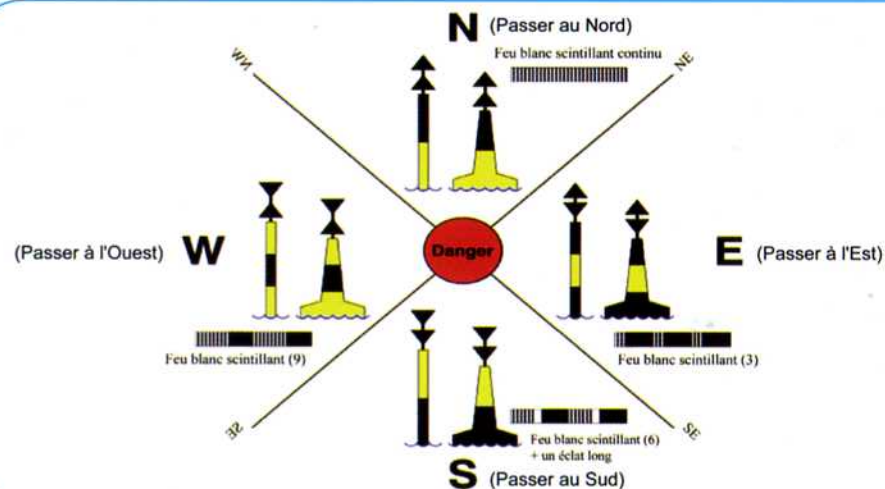
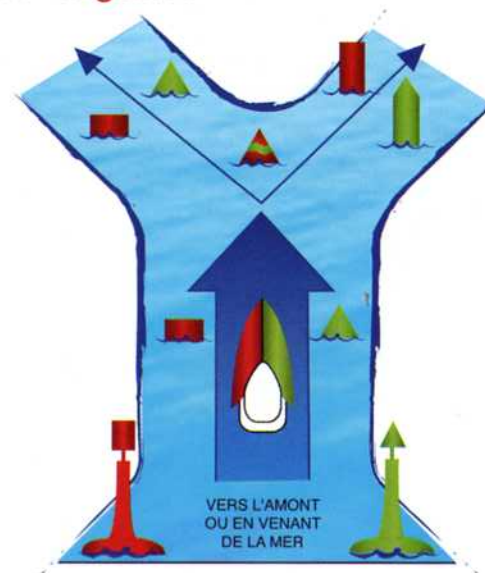
- Redoublez de vigilance dans la manoeuvre d'approche,
- Essayez de le hisser à bord au moyen d'une voile, d'un filet, etc.

**Ne donnez pas d'alcool à boire à une personne en état d'hypothermie !**

**Veillez à avoir une couverture thermique à bord.**



## Balises maritimes - Région A



Danger isolé  
Feu blanc à 2 éclats groupés  
S'en écarter



Marques d'eaux saines  
Feu blanc isophasé à occultation ou  
1 éclat long toutes les 10 sec  
Zone sans danger



Marques spéciales  
Feu jaune au rythme quelconque  
Zones spéciales





## Le balisage de nuit

Les différentes sortes de feux :

1. **les FEUX FIXES** : toujours allumés.



2. **les FEUX SCINTILLANTS** : les périodes de lumière et les périodes d'obscurité se succèdent très rapidement.



3. **les FEUX ISOPHASES** : les périodes de lumière et les périodes d'obscurité sont égales.



4. **les FEUX A ECLATS** : les périodes de lumière sont plus courtes que les périodes d'obscurité.



5. **les FEUX A OCCULTATION** : les périodes d'obscurité sont plus courtes que les périodes de lumière.



6. **les FEUX ALTERNATIFS** : rouges, verts, blancs. Les feux verts et rouges sont réservés aux marques latérales.



La période d'un feu est le temps d'un cycle complet en incluant les éclats ou occultations.

Exemple : FEU 2 ECLATS 10 SECONDES

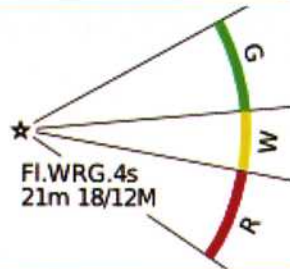
Certains feux ne sont pas de la même couleur suivant la direction d'où on les regarde. Dans le livre des feux, les secteurs sont indiqués dans la direction où est le phare.

Exemple : VERT de 260° à 280° BLANC de 280° à 350° ROUGE de 350° à 20°

Un feu à secteur ou de guidage change de couleur selon l'endroit d'où il est observé.

Il comporte généralement un secteur lumineux blanc qui désigne la zone libre de dangers et des secteurs lumineux rouge et vert qui désignent les secteurs dangereux (rouge à bâbord de la zone saine, vert à tribord).

Si le bateau s'écarte de la zone des eaux saines, les couleurs verte ou rouge qui apparaissent alors permettent d'effectuer la correction dans la bonne direction.



Type de feu	Abréviation SHOM	Abréviation internationale
Feu fixe	F.f	F
Feu à secteur	Sect.	S.
Feu à éclats	F.é	Fl
Feu à éclats groupés	F.4é	Fl.(4)
Feu à éclats longs	F.él	LFl
Feu isophage	F.i	Iso
Feu à occultations	F.o	Oc
Feu à occultations groupées	F.2o	Oc(2)
Feu scintillant	F.sc	Q
Feu scintillant rapide	F.sr	VQ
Feu scintillant discontinu	F.sd ou F.sc.disc	IVQ
Feu fixe avec éclat	F.b.é	FFI
Feu alternatif (blanc/rouge)	F.altBR	Al. WR

## Eviter les abordages en mer : le RIPAM

Le règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) s'applique à tous les navires.

- Organisez une veille efficace et constante,
- Quand vous modifiez votre route pour éviter un autre bateau :
  - Faites le à l'avance et franchement pour montrer votre intention,
  - Préférez passer derrière l'autre bateau plutôt que devant lui.
- Relevez le gisement de l'autre bateau avec un compas : dans le cas où le gisement reste constant après plusieurs relevés, il y a un risque de route collision.
  - Gisement constant = risque de collision
  - Gisement qui diminue : l'autre bateau passe derrière
  - Gisement qui augmente : l'autre bateau passe devant

## Hierarchie des priorités

- 1 – bateau non maître de sa manœuvre,
- 2 – bateau à capacité de manœuvre restreinte,
- 3 – bateau en pêche,
- 4 – voilier,
- 5 – bateaux à moteur ou voilier au moteur.

## ADHÉRER À LA FFVOILE, C'EST :

- Accéder à des avantages développés par la FFVoile sur de nombreux produits et services
- Bénéficier de garanties d'assurance conséquentes pour la pratique de la Voile
- Un signe d'appartenance à la famille de la Voile
- Participer à la vie de son club
- Contribuer au développement de sa passion
- Avoir accès à des espaces communautaires

Pour plus d'informations, rendez-vous sur

[WWW.FFVOILE.FR](http://WWW.FFVOILE.FR)





## Le code international des signaux

3 pavillons sont très importants : le A (plongeurs à bord), le N employé avec le C qui signale votre détresse. Pour votre culture maritime, voici le code international des signaux.

- A : J'ai des plongeurs, respectez les distances de sécurité.
- B : Je charge, décharge ou transporte des matières dangereuses.
- C : Oui. Affirmatif.
- D : Ne me gênez pas, je manœuvre avec difficulté.
- E : Je viens sur tribord.
- F : Je suis désarmé, communiquez avec moi.
- G : J'ai besoin d'un pilote ou par un pêcheur : "je relève mes filets".
- H : J'ai un pilote à bord.
- I : Je viens sur bâbord.
- J : J'ai un incendie à bord et je transporte des matières dangereuses.
- K : Je désire entrer en communication avec vous ou vous invite à monter à bord.
- L : Stoppez votre navire immédiatement.
- M : Mon bateau est stoppé et n'a plus d'erre.
- N : Non. Négatif.
- O : Un homme à la mer.
- P : Toutes les personnes doivent se présenter à bord, le navire prend la mer.  
En mer, par un pêcheur : "mes filets sont accrochés".
- Q : Mon navire est indemne et je demande la libre pratique.
- R : Pas de code pour ce pavillon.
- S : Mes machines sont en arrière.
- T : Ne me gênez pas, je fais du chalutage jumelé.
- U : Vous courez vers un danger.
- V : Je demande assistance.
- W : J'ai besoin d'assistance médicale.
- X : Arrêtez vos manœuvres et veillez mes signaux.
- Y : Mon ancre chasse.
- Z : J'ai besoin d'un remorqueur. Par un pêcheur : "je mets mes filets à l'eau".



## Eaux intérieures

### Armement de sécurité des bateaux de plaisance de 2,5 m à 24 m

- 2 amarres (longueur supérieure ou égale à celle du bateau ou 5 m minimum),
- 1 brassière de sauvetage approuvée ou marquée CE par personne embarquée,
- 1 gaffe,
- 1 écope reliée par un bout au bateau (sauf cockpit autovideur) si longueur bateau ≤ 5 m,
- 1 seau rigide de 7 litres muni d'un bout si longueur bateau > 5 m,
- 1 chaumard à l'avant et un dispositif permettant le remorquage à l'arrière,
- 1 gonfleur (embarcations pneumatiques),
- 1 trousse à pharmacie,
- 1 bouée couronne approuvée ou marquée CE,
- Des appareils de mouillage,
- 1 ou plusieurs extincteurs approuvés ou marqués CE,
- 2 avirons ou 1 godille avec dispositif de nage ou une pagaie si longueur bateau ≤ 8 m,
- 1 dispositif de sécurité coupant automatiquement l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote (lorsque la puissance des moteurs ≥ 4,5 kw).

### Navigation sur les lacs et les grands plans d'eau intérieurs, ainsi que sur les voies classées en « zone 2\* » de navigation, l'équipement de sécurité est complété par :

- 1 lampe électrique étanche,
- 1 compas de route,
- 1 corne de brume,
- 1 ligne de jet (10 m) à fixer à la bouée couronne,
- 3 feux rouges à main,
- 1 engin de sauvetage pour les bateaux > 8 m.

### \*La Zone 2

- La Dordogne, à l'aval du pont de pierre, à Libourne ;
- La Garonne, à l'aval du pont de pierre, à Bordeaux ; la Gironde ;
- La Loire à l'aval du pont Haudaudine sur le bras de la Madeleine ;
- et à l'aval du pont de Pirmil sur le bras de Pirmil ; le Rhône ;
- à l'aval du pont de Trinquetaille, à Arles ; la Seine ;
- à l'aval du pont Jeanne D'Arc, à Rouen ;
- NB : réglementation spécifique pour la zone 3 et R (le Rhin).